

## **EVEREST : entrée en bleu de travail dans les locaux propres de zone contrôlée de certains sites EDF**

**Emmanuelle ARIAL<sup>1</sup>, Fabrice SAINTAMON<sup>1</sup>, Serge BLOND<sup>2</sup>**

<sup>1</sup>EDF/DPNT/DPN/UNIE/GPRE, <sup>2</sup>EDF/DPNT/DPN/EM RP

1 place Pleyel 93282 Saint-Denis Cedex

emmanuelle.arial@edf.fr

Depuis plus de 10 ans, l'entrée en zone contrôlée en mode EVEREST est déployée sur 3 sites historiques (Golfech, Civaux et Cattenom) et plus récemment sur Flamanville (2014) et Chooz (2016). La circulation dans les zones propres de la zone contrôlée se réalise en bleu de travail, chaussures de sécurité et mains nues. Les protections adaptées sont utilisées lors des activités ou chantiers à risque de contamination.

L'analyse des contaminations des intervenants en zone contrôlée permet de constater que les contaminations corporelles sont moins nombreuses sur les sites EVEREST que sur les sites classiques. C'est notamment le cas pour les contaminations aux mains même si les intervenants ne portent pas de gants sur les sites EVEREST. Globalement, la rigueur des intervenants en termes de propreté radiologie est accrue sur les sites EVEREST. De plus, le partage d'expérience entre sites EVEREST permet d'améliorer les pratiques en continu et notamment de faciliter le passage en mode EVEREST des nouveaux sites. Début 2018, le site du Blayais sera le premier site du palier 900 MW à se lancer dans la démarche.

Des adaptations dans l'organisation en termes d'habillage dans les zones contaminées ont été validées début 2017 suite à des expérimentations sur les sites EVEREST en 2015 et 2016. Ces évolutions visent à améliorer les conditions d'intervention (chaleur) sur les chantiers très contaminés (contamination surfacique supérieure à 40 Bq/cm<sup>2</sup>) tout en limitant le risque de contamination des intervenants ainsi que le risque de dispersion de contamination.